

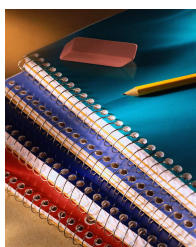
SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement  
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 18 MARS 2013

# INFORMA

## L'organisation scolaire 2013-2014 et les CPEE



Les directions d'écoles dans la plupart des établissements ont procédé ou procèdent actuellement à l'organisation scolaire pour l'an prochain. C'est un processus qui doit passer obligatoirement par le CPEE de l'école. Cette consultation doit avoir lieu **avant le 15 avril** de chaque année, car c'est autour de cette date que la commission scolaire nous dépose l'organisation scolaire pour l'ensemble de son territoire. Il est donc important pour chaque CPEE d'être vigilant et de nous faire part de tout questionnement avant cette date.



**COALITION  
PRIORITÉ ÉDUCATION**

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) se joignent avec conviction à la Coalition Priorité Éducation, initiée par la Fédération des comités de parents, dans le but de faire de l'éducation une réelle priorité nationale. Ils invitent leurs membres et la population à signer la pétition en ligne à cet effet sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.



« Nous nous sentons particulièrement interpellées par les compressions qui ont cours dans le réseau scolaire depuis quelques années et qui accentuent davantage les inégalités sociales entre les élèves et entre les milieux. Il faut cesser de voir l'éducation comme une dépense ou un simple poste budgétaire que l'on peut couper sans conséquence. Il faut plutôt considérer l'éducation comme un investissement qui sera très rentable à terme pour la société », a plaidé Mme Louise Chabot, présidente de la CSQ.

« Quand on fait de l'éducation une réelle priorité nationale, on convient d'accorder des ressources nécessaires au développement du potentiel de tous les élèves au sein d'un environnement éducatif de qualité. Les enseignants veulent avoir les moyens de faire leur travail et cela nécessite un investissement à plusieurs niveaux, surtout dans les services aux élèves en difficulté et dans les conditions d'apprentissage, ce à quoi les compressions nuisent sans contredit », a ajouté Mme Manon Bernard, présidente de la FSE.



**Il est possible de signer la pétition en ligne par le biais du site Internet de la FSE au [www.fse.qc.net](http://www.fse.qc.net) en cliquant sur l'icône de la Coalition Priorité Éducation de la page d'accueil.**

## RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Ça y est! La néfaste réforme de l'assurance-emploi du gouvernement Harper est en vigueur depuis le 6 janvier 2013. Elle a défrayé la manchette dans les derniers mois, surtout quant à ses effets sur les régions ressources et sur les travailleurs saisonniers. Mais elle peut aussi avoir des répercussions pour les membres des syndicats affiliés à la CSQ.



Vous trouverez quelques précisions et exemples qui vous permettront, je l'espère, de mieux comprendre ses impacts sur vous ou vos collègues sur le site Internet de la CSQ ([www.csq.qc.net](http://www.csq.qc.net)) dans la section « Dossiers ». Pour un portrait plus général, mais très bien fait et complet, je vous suggère également fortement de consulter le document préparé par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) au même endroit sur le site de la CSQ.

Par Mario Labbé, conseiller CSQ

## MOBILISATION CONTRE LE SACCAGE DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Le 27 février dernier a eu lieu une manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi à Roberval devant les bureaux du ministre Denis Lebel.

CHEZ NOUS, C'EST  
**NON**  
AU SACCAGE DE  
L'ASSURANCE-EMPLOI

Environ 200 personnes étaient présentes afin de dénoncer cette réforme. Les changements apportés au régime de l'assurance-emploi par le gouvernement conservateur peuvent avoir des conséquences négatives entre autres pour les enseignants à statut précaire.

La Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi, dont la CSQ est un partenaire avec d'autres organisations, prévoit de nombreuses activités dans toutes les régions du Québec au cours des trois prochaines semaines. Cette coalition tiendra un grand rassemblement à Montréal le 4 avril prochain, puis intensifiera considérablement la pression durant les semaines précédant la grande manifestation nationale prévue le 4 mai.



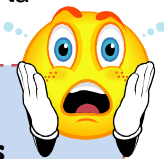
## La baisse des ratios

### Un acquis qu'on ne doit pas perdre

En décembre dernier, on vous parlait dans ce même journal de la baisse de ratios qui a cours, et ce, depuis environ une douzaine d'années. Ces baisses font partie de l'entente portant sur la réussite éducative dans la convention collective. Elle a débuté avec le préscolaire dont le nombre maximal d'élèves par groupe est passé de 22 à 20. Elle a même fait en sorte que pour les milieux défavorisés, les groupes de sixième année sont passés de 29 à 20. Ces baisses de ratios ont débuté en 2000 et se poursuivront jusqu'en 2013-2014.

En effet, pour la première année du secondaire, le nombre maximal d'élèves par groupe sera de **28** alors que pour la deuxième année du secondaire, ce nombre sera de **29**. Ce n'est pas rien puisque cela exige de la part du ministère l'embauche supplémentaire d'enseignants. C'est donc dire qu'à chaque ronde de négociations, nous faisons des gains à ce niveau. Dans cette entente, on peut y lire plusieurs attendus, dont celui de l'importance d'investir dans la réussite éducative des élèves. Le ministère a ainsi considéré, tout comme nous, que le nombre d'élèves dans les classes avait une influence sur la réussite de nos jeunes.

Quelle ne fut donc pas notre surprise lorsque les responsables des services éducatifs et des ressources humaines, se voulant probablement porteurs eux-mêmes de demandes de directions d'écoles, ont voulu connaître notre ouverture à aller à l'encontre de ces maximums pour certains projets, dans certaines écoles du secondaire pour la prochaine année!



Qu'en penseraient les enseignants du préscolaire et du primaire qui bénéficient de cette entente depuis le début des années 2000? Est-ce que des enseignants qui ont au primaire un maximum de 20 élèves seraient prêts à revenir en arrière et retrouver des maximums de 27 ou 29? Sans compter que cela mettrait en péril des postes enseignants. Qu'en penseraient les enseignants de groupes réguliers dont l'intégration des EHDA ne va qu'en augmentant d'année en année? Quels arguments aurions-nous lors de la prochaine négociation afin de poursuivre cette baisse vers la troisième année du secondaire ou à tout le moins la maintenir?



La mise en place de ces nouvelles règles a des impacts positifs tant sur la réussite des élèves que sur les conditions de travail des enseignants et jusqu'à maintenant, ceci n'a jamais été contesté. **L'entente ne prévoit qu'un seul et unique motif à défaut de pouvoir appliquer cette baisse : le manque de locaux.** Elle ne fait pas d'exception pour un projet particulier ou un programme particulier et notre réponse à la commission scolaire a été claire, il n'est pas question pour nous d'accepter un dépassement volontaire. Au contraire, la commission scolaire sait pertinemment qu'en dérogeant à ces règles, elle est susceptible de faire face à une contestation juridique.

S'il existe une problématique réelle qui peut être occasionnée par la baisse des ratios, la solution ne doit pas passer par un dépassement volontaire de ceux-ci mais par d'autres avenues qui doivent prendre leur source à même l'école.





## DÉFI PRÉVENTION JEUNESSE ET SÉCURITÉ PREMIER EMPLOI



Pour l'édition 2012-2013, 43 projets ont été soumis dans le cadre des deux volets du programme d'éducation à la prévention en milieu scolaire de la CSST : *Défi prévention jeunesse* et *Sécurité premier emploi* dans les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. En début d'année scolaire, les enseignants avaient été invités à présenter des projets d'éducation à la prévention qui ont tous été acceptés.

**Voici la répartition des sommes accordées pour chacune des écoles :**

École Benoît-Duhamel	5 projets	1500 \$
École Des Deux-Lacs	1 projet	200 \$
École Boisjoli	3 projets	600 \$
École Hébert	2 projets	400 \$
Écoles Jeanne-Mance/Pie XII	3 projets	600 \$
Écoles Jolivent/L'Arbrisseau	5 projets	1000 \$
École Maria-Goretti	3 projets	600 \$
École Mgr Bluteau	4 projets	800 \$
École Notre-Dame	5 projets	1000 \$
École Notre-Dame-de-Lourdes	1 projet	200 \$
Écoles Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	1 projet	200 \$
Écoles Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	2 projets	400 \$
École Saint-Lucien	2 projets	400 \$
École Sainte-Hedwidge	4 projets	800 \$
Polyvalente Jean-Dolbeau	2 projets	400 \$

**Ensemble, continuons notre travail de promotion afin de développer une culture de prévention dès le plus jeune âge!**

